

Les inscriptions se font soit :

- par courrier à l'adresse de l'ASPTT : ASPTT AURILLAC 230 Avenue Jean Ferrat 15130 ARPAJON/CERE
- en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://www.e-cotiz.com/espace-adherents/> puis composez le
-
- directement au secrétariat aux horaires d'ouverture : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9H à 12h00.

MATERIEL :

Les skis peuvent être loués (voir tarifs), pas les chaussures.

Gants, lunettes et vêtements chauds sont indispensables.

Le port du casque est obligatoire pour les encadrés.

Il est demandé aux personnes qui possèdent leur matériel d'attacher les skis et les bâtons ensemble ou de les mettre dans une housse.

TARIFS 2019/2020 :

COTISATION ENFANTS		
Sortie le mercredi	1 ^{er} enfant	155,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	147,00€
Sortie le samedi	1 ^{er} enfant	175,00 €
	A partir du 2 ^{ème} enfant	167.00 €
Sortie le mercredi et le samedi	1 ^{er} enfant	196.00€
	A partir de 2 ^{ème} enfant	188.00€

COTISATION ADULTES : 90,00 € + forfaits groupes.

La cotisation comprend :

- L'adhésion à la FS ASPTT et à la section ski de L'ASPTT AURILLAC
- Le transport en car
- L'activité ski alpin
- L'assurance
- Le gouter

COTISATION POUR PRET DE SKIS : 30.00 €

FAIRE UN CHEQUE A PART DE LA COTISATION.

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois, les chèques seront prélevés à un mois d'intervalle. Nous acceptons les chèques vacances, les coupons sport, les chèques Pass Cantal et Pass Région .

Une sortie sur la journée sera programmée le samedi 8 Février avec participation (frais de repas et forfait journée). La tenue de cette sortie est soumise aux conditions météo et enneigement. Les modalités d'inscriptions seront précisées ultérieurement.

:

NOM ET PRENOM :.....

1. Participation aux sorties

- MERCREDI uniquement
- SAMEDI uniquement
- MERCREDI et SAMEDI

2. Niveau (cochez toutes les lignes correspondantes, ne sur estimer pas le niveau, en ski il vaut mieux se sous estimer que l'inverse, cela évite bien des déboires une fois sur les pistes).

- Débutant n'ayant jamais pratiqué.....
- Prends le **téléski des débutants sans problème**, commence les virages.....
- Prends le **téléski de la familiale sans problème**, enchaîne les virages sur piste vertes...
- Prends le télésiège sans difficulté.....
- Enchaîne les virages sur pistes bleues.....
- Enchaîne les virages sur pistes rouges, **maitrise ma vitesse**, position stable
- Technique et virages adaptés à toutes pentes- rouges et noires-.....

3. Matériel (entourez la réponse correspondante)

Souhaitez-vous louer des skis auprès de l'ASPTT OUI NON

Si **OUI** donnez les renseignements ci-dessous

Votre taille :

Pointure :

(Nous ne fournissons pas les chaussures)

Renseigner la taille avec la plus grande exactitude afin de faciliter l'attribution du matériel

4. Etablissement médical souhaité en cas d'accident

.....
Si non renseigné l'adhérent sera dirigé vers le Centre Hospitalier d'Aurillac.

En cas d'accident jugé grave par le médecin, sa décision est prioritaire sur votre choix.

A.....le.....Signature

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION SKI ALPIN DE L'ASPPT AURILLAC

SAISON 2019 / 2020

Article 1 : ADHESION

1.1 Est adhérent à la section ski alpin, la personne à jour de sa cotisation pour la saison en cours avec son dossier d'adhésion complet.

1.2 Le dossier d'inscription comprend :

- La fiche d'inscription dûment remplie.
- La feuille de renseignement sur les participations aux sorties, le niveau de ski et l'établissement de santé souhaité.
- Un certificat médical autorisant la pratique du ski alpin datant de moins de 4 mois ou le questionnaire de santé rempli, si une seule réponse est positive cela implique de fournir un certificat médical (les réponses engagent la responsabilité de l'adhérent)

Article 2 : ACTIVITES

Les activités de la section sont la pratique du ski alpin (apprentissage, loisir et perfectionnement).

Article 3 : ANNULATION DES SORTIES

La décision d'annuler une sortie est prise de façon collégiale par l'équipe d'encadrement et ne peut être en aucun cas être remise en cause par les adhérents.

Article 3 : SORTIES

3.1 Aucune personne ne pourra prétendre participer à la sortie (transport et/ou activité), si pour raison de dossier incomplet ou arrivé avec trop de retard, l'assurance n'a pu être souscrite à temps.

3.2 Le déroulement des sorties est expliqué sur la feuille du dossier d'inscription (déroulement des sorties – tarifs). Chaque adhérent doit en prendre connaissance.

3.3 Les parents doivent s'assurer de la tenue de la sortie avant de déposer leurs enfants.

3.4 Les parents doivent s'assurer de la présence d'au moins un encadrant sur le parking avant de laisser les enfants.

3.5 Les enfants ne sont sous la responsabilité du personnel d'encadrement qu'une fois à bord du bus.

3.6 Une tenue correcte est demandée lors du transport en car.

3.7 Lors des sorties, il est demandé à chacun de respecter les biens d'autrui, la tranquillité de chacun, le règlement et le mode de fonctionnement de la station du Lioran.

3.8 Le port du casque est obligatoire pour tous les encadrés.

Article 4 : ESSAI

Un essai peut être effectué sur **1 sortie**, l'assurance sera obligatoirement souscrite et non remboursable.

Article 5 : REMBOURSEMENT

4.1 Avant début de saison (l'enfant n'effectue aucune sortie)

→ Si le dossier n'a pas été déposé, la section renvoie ou détruit le dit-dossier.

→ Si le dossier a été déposé, le montant de la licence et les frais de dossier seront retenus.

4.2 Après commencement des sorties

La section ne remboursera que sur présentation du certificat médical original contre-indiquant la pratique du ski alpin. Le remboursement s'effectuera en fin de saison au pro rata à partir de la date du certificat médical, le montant de la licence sera systématiquement retenu. **Aucun remboursement ne pourra être exigé pour convenance personnelle.**

4.3 L'adhérent possède un forfait saison

La section procédera à un remboursement forfaitaire en fin de saison

4.4 Sorties annulées

Un remboursement au prorata des dépenses engagées sera effectué si par manque d'enneigement ou mauvaises conditions météorologiques, la section n'aurait pu effectuer 4 sorties le mercredi (pour les adhérents inscrits pour le mercredi) ; 4 sorties le samedi (pour les adhérents inscrits pour le samedi), 8 sorties (pour les adhérents inscrits aux 2 sorties).

Article 6 :

L'adhésion à la section implique la pleine acception de ce règlement sans aucune dérogation.

BULLETIN D'ADHÉSION 2019-2020

SKI

Partie à remplir par l'adhérent

Nom* : _____ Prénom* : _____ Date de nais.* : ___/___/_____/_____/ Sexe : H/ F

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____ E-mail* : _____

Tél : ___/___/___/___/___/___

Profession : _____ La Poste : Id RH (1) : _____ Autre : _____

(*) Champs obligatoires

(1) Identifiant RH pour les postiers

Adhérent encadrant : oui / non (rayer la mention inutile)

Type d'adhésion : Création / Renouvellement (rayer la mention inutile) **Montant à régler (licence comprise):**

- Licence FSASPTT PREMIUM : 19.00 €
 - Droit d'adhésion fédérale : 3.00 €
 - Licence FSASPTT Événementielle : 2.00 €
 - Licence FSASPTT Événementielle : 2.00 €
- Adhésion adulte : **90,00€**
 - Adhésion jeune (mercredi) **155,00€**
 - Adhésion jeune (samedi) **175,00€**
 - Adhésion jeune (mercredi et samedi) : **196,00€**
 - adhésion 2ème enfant : réduction de **8,00€**
 - Adhésion encadrant : **19,00€**

Informatique et libertés

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Sportive des ASPTT pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « Système d'Informations » de la Fédération Sportive des ASPTT. Ces données pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image (cocher la mention utile)

- Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur internet (sites internet, réseaux sociaux etc.) sans avoir le droit à une compensation.
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT
- Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT

Autorisation parentale

Je, soussigné(e), M. ou Mme _____ représentant légal de : _____
certifie lui donner l'autorisation de :

- Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'urgence est : Mme/Mr _____ Tél : ___/___/___/___/___

e-mail : _____

Assurance

L'établissement d'une des deux licences FSASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances "Responsabilité civile", "Assistance" et "Dommages corporels" souscrites par la FSASPTT. L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT PREMIUM est de 1,84 €. Il est de 0,35 € dans la licence

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

À _____, le ___ / ___ / _____

Signature obligatoire demandeur ou représentant



Partie réservée au club

MODE DE PAIEMENT

Chèque

nb de chèque : _____

n° de(s) chèque(s) : _____

nom de la banque : _____

-Espèce : _____

-Pass Cantal : n° de(s) chèque(s) : _____

-Chèques Vacances : n° de chèque(s) : _____

-Coupons Sport : n° du(des) coupon(s) : _____

-Pass Région : n° carte : _____

Du lundi 25 novembre au
samedi 30 novembre



Bourse aux skis

Dépôt du matériel: les lundi et mardi 9h–19h et le mercredi 9h–
12h00

Ventes du matériel: le mercredi 13h-19h et jeudi, vendredi,
samedi 10h-19h



